



MAIRIE DE PUECHABON

**Conseil Municipal du 22 avril 2026
DELIBERATION**

Délibération n° 2026-24

L'an deux mil vingt-six et le 22 avril à 20h30, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.
Sur la convocation qui leur a été adressée le 16 avril 2026.

Etaient présents : Monsieur Stéphane SIMON, Mme Martine JEANNIN, Mme Isatis GILLET, M. Florian RIERA, Mme Audrey GUIZARD, M. Denis CABANNES, M. Jacob LEGROS, Mme Isabelle BOURDOISEAU, M François LANTEAUME, Mme M. Gabriel WULVERYCK, Mme Nina CLAVEL, Gabrielle FERNANDEZ.

A donné procuration : M. Patrick VAUTIER à M. Stéphane SIMON, Mme Emira MONCOMBLE à Mme Isatis GILLET

Secrétaire : Mme Martine JEANNIN

OBJET :	Demande d'adressage
----------------	----------------------------

Monsieur le Maire présente une demande d'adressage de :

- Madame BARNABE Florence, fille de Monsieur BOCABEILLE Jean, demande de lui attribuer un numéro d'adressage route d'Aniane.

Le **7 bis** route d'Aniane lui a été attribué

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Accepte à l'unanimité

Fait et délibéré à PUECHABON,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire,
Stéphane SIMON



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>